



## - REGLEMENT -

Lu et Approuvé :

Date :

Signature :

# Règlement des Matches de l'Industrie Orga Consultants

## « Maîtriser la performance de l'entreprise dans la durée »

### Article 1 - Objet du concours

Cet événement offre aux entreprises industrielles l'occasion de mesurer avec les entreprises de même secteur ou de secteurs différents l'effet de toutes les initiatives menées pour répondre aux défis qu'elles rencontrent chaque année.

Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, les Matches de l'Industrie s'affirment comme un important dispositif d'identification, de partage et de communication sur les pratiques et démarches de performance industrielle et logistique.

La finalité des Matches de l'Industrie est de réaliser un panorama des pratiques innovantes en matière de création de valeur au sein des entreprises françaises et d'en faire bénéficier l'ensemble des candidats.

Par le biais de cet événement important placé sous la haute autorité d'un jury composé d'experts de la profession et d'universitaires, les Matches de l'Industrie offrent aux candidats la possibilité de :

- valoriser leurs projets ou actions menés auprès du jury, des médias et/ou lors des Matches,
- bénéficier des retours d'expérience des autres candidats.

Lors de chaque Match : deux sociétés ayant conduit sur un même thème une ou plusieurs actions innovantes présenteront devant un public d'entreprises :

- leurs objectifs au moment du lancement,
- les étapes de leur démarche,
- les apports,
- les zones d'améliorations si la démarche devait être ré-initialisée.

Le 1<sup>er</sup> Match se tiendra le jeudi 25 octobre 2007, à partir de 18h00, à Paris.

### Article 2 - Les actions concernées par la 1ère édition des Matches de l'Industrie

#### La réponse au besoin client et aux pressions concurrentielles...

- développer le service aux clients par une différenciation constante et par le respect de la promesse coût, qualité, délai, ...
- répondre et anticiper les évolutions de la demande par le biais d'une plus grande flexibilité des processus et des structures
- gérer harmonieusement la chaîne des partenaires par un partage des informations
- gérer efficacement les investissements

#### ... ainsi que le développement durable des RH

- pérenniser le savoir, face au renouvellement des générations
- développer les compétences adaptées aux enjeux de l'entreprise

### **Article 3 – Constitution des dossiers de candidature**

Chaque entreprise candidate sera suivie par un Directeur ou Directeur Associé d'Orga Consultants dont le rôle est de construire et porter le dossier auprès du jury constitué.

Pour ce faire des entretiens seront réalisés avec le représentant de l'entreprise en charge des actions menées.

### **Article 4 – Le jury : composition et rôle**

Chaque action proposée sera évaluée par un jury composé de professionnels de la performance industrielle, et d'universitaires.

Ce jury se réunira 3 fois : pour valider le questionnaire ; définir les critères d'évaluation et sélectionner les finalistes des catégories retenues.

Si au cours de l'analyse des dossiers de candidature, il s'avère qu'un membre du jury présente des intérêts convergents avec un candidat, il s'engage à ne pas prononcer d'avis sur ce dossier.

### **Article 5 - Les critères de sélection des actions**

Les candidatures seront analysées par le jury sur la base des critères suivants :

- les caractères innovant et original de la démarche sur le plan économique et social,
- la diffusion et la possibilité de transfert de la démarche à d'autres entreprises et organisations,
- la concertation avec les salariés et leur implication dans la mise en place de l'action.

### **Article 6 - Conditions de participation**

Peuvent présenter une initiative toutes les entreprises, privées ou publiques, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité, ayant mis en place une ou plusieurs «bonnes pratiques».

Les démarches peuvent être des actions achevées ou en cours de réalisation.

La participation aux Matches de l'Industrie Orga Consultants est gratuite.

### **Article 7 – Dépôt de candidatures**

Les candidatures sont à adresser au plus tard le 15 septembre 2007 :

- par courrier : Orga Consultants – Les matches de l'industrie – 92, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
- par e-mail : [vzahrai@orgaconsultants.com](mailto:vzahrai@orgaconsultants.com) ou [sgiroux@orgaconsultants.com](mailto:sgiroux@orgaconsultants.com)
- par téléphone : 01 46 41 98 25 ou 01 46 41 96 91
- par fax : 01 46 41 97 98
- par Internet : [www.matches-industrie.orgaconsultants.com](http://www.matches-industrie.orgaconsultants.com)

Un comité de pilotage regroupant les membres du jury coordonne la démarche d'évaluation des dossiers de candidature.

### **Article 8 - Confidentialité**

En participant aux Matches de l'Industrie, le candidat reconnaît que les informations qu'il communique à Orga Consultants ne sont pas confidentielles et accepte qu'elles soient transmises aux membres du jury par oral et/ou par écrit.